



CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 8 octobre 2018
Présidence : Nicolas Menétrey
Effectif : 40
Présents : 36

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 25 juin 2018
3. Communication du bureau
4. Communication de la municipalité
5. Comptes rendus des délégués aux associations
6. Préavis municipal 22/2018 concernant l'arrêté d'imposition 2019 (rapporteur commission GF Monsieur Jean-Marc Berney)
7. Divers

A 20h00, Monsieur Nicolas Menétrey souhaite la bienvenue à chacune et chacun et ouvre la séance.

Il propose d'effectuer la modification suivante à l'ordre du jour : point 2. Approbation du PV du 25 juin 2018. Accepté à l'unanimité.

1. Appel

36 membres sont présents, Messieurs Kevin Curchod et Jean-Philippe Dupraz sont excusés. Messieurs Philippe Curchod et Jacques Piguet sont absents.

2. Approbation du PV du 25.06.2018

La discussion au sujet du procès-verbal est ouverte.

Pas de remarques, le PV est soumis à l'approbation du Conseil qui l'accepte à l'unanimité.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie Madame Mical Waeber pour son investissement et la qualité de son travail.

3. Communications du bureau

Monsieur Nicolas Menétrey a reçu deux courriers concernant le Parc naturel Périurbain du Jorat.

L'« Association Parques pas mon Jorat » avait fait une demande afin de venir présenter ses contre-arguments pour ce projet mais a finalement décliné l'invitation faite par le bureau du Conseil. En effet, suite au refus de la commune de Froideville et d'autres éléments, il ne lui est plus possible, actuellement, d'avancer une argumentation.

Dans son courrier, « L'Association Jor'à toi » a émis le souhait de venir participer à la même séance afin de pouvoir également présenter ses arguments et avoir ainsi un temps de parole équitable entre les défenseurs et les opposants.

4. Communications de la municipalité

Monsieur Daniel Leuba est excusé, il a été retenu pour des raisons professionnelles.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron rappelle au conseil que le Café des Loulous a mis fin à son activité. Ouvert en 2016 pour accueillir des enfants de 1 à 10 ans pour des activités ludiques et de l'aide aux devoirs, le Café des Loulous a pu bénéficier des anciens locaux scolaires à Sugnens, mis à disposition par la Municipalité, pour un loyer en adéquation avec les possibilités financières du projet. Il remercie Mesdames Valérie Chambettaz, Isabelle Von Dach et Denise Galante pour leur investissement durant ces 2 années.

Dans une volonté de garder ces locaux vivants, la Municipalité a décidé d'accepter un projet d'ouverture d'un Atelier Créatif pour les enfants de 4 à 12 ans, avec le même système de location, c'est-à-dire un loyer évoluant au gré de la fréquentation des locaux avec un seuil minimum et un

seuil maximum, laissant le premier mois à l'essai pour permettre la mise en place de la publicité pour l'activité.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron présente la soirée des nouveaux habitants qui a eu lieu le 3 octobre. Cette soirée permet de faire connaître les autorités et le travail de ceux-ci, ainsi que les diverses sociétés et associations. Elle a regroupé les nouveaux citoyens de la commune de Montilliez depuis août 2016. Sur 263 nouveaux habitants, 43 personnes étaient présentes, et sur 32 jeunes nouveaux citoyens ayant atteint leur majorité, 7 étaient présents. Le pourcentage de présence reste constant, la soirée est maintenue par la Municipalité, à savoir tous les 2 ans.

Les documents concernant la zone réservée adoptée par le Conseil Communal du 19 mars 2018 et la modification de l'article 3 du règlement de celle-ci ont été envoyés aux services cantonaux 10 jours après l'échéance pour un possible recours, ce règlement ayant finalement été adopté par le Conseil Communal le 25 juin 2018. La Municipalité est actuellement dans l'attente de la décision du département. Les projets de rénovation privés et les travaux du collège de Dommartin restent en attente pour le moment.

Monsieur Xavier Gaudard informe que la désaffectation des cimetières de la commune a eu lieu et s'est bien passée. De plus, le montant des travaux s'est avéré plus bas qu'annoncé dans le devis. Il en profite pour remercier Monsieur Sébastien Hirschi pour son travail.

Monsieur François Guizzetti donne des renseignements sur la régionalisation des STEP qui va concerner le bassin versant de la région d'Echallens, regroupant plusieurs communes avoisinantes. Un COPIL sera mis en place en novembre afin de faire une étude qui aboutira en 2021.

Au sujet du projet du Parc naturel Périurbain du Jorat, il précise que le refus de la commune de Froideville ne remet pas en cause l'acceptation de la commune de Montilliez. Cependant, ce refus a pour conséquences que la zone centrale, prévue à l'origine, doit être réétudiée et modifiée. Les délais peuvent être longs, les plans de la nouvelle étude devant être validés par la Confédération. Monsieur Cédric Barde questionne sur les raisons du refus de la commune de Froideville. Monsieur François Guizzetti explique que celui-ci a été motivé par le besoin de coupe de bois. Madame Pierrette Meige soulève la question de l'utilisation des zones inexploitablement tels que les îlots de sénescence. Monsieur François Guizzetti donne des précisions sur les contraintes des zones exploitables et des zones protégées dans les forêts.

Concernant les forêts environnantes, des bostryches et des scolytes sévissent. Plusieurs parcelles ont déjà subi les ravages de ces parasites. Une partie de la forêt entre Froideville et Villars-Tiercelin va devoir être rasée prochainement. 13 feux ont été allumés et brûlent sous surveillance actuellement. La meilleure solution pour éradiquer ces insectes serait des températures froides sans vent. Des nouvelles seront données au prochain Conseil. Monsieur Olivier Despont propose l'utilisation de pièges à bostryches, mais ceux-ci seraient inutiles en raison de la 4^{ème} génération de ces insectes sur lesquels ces pièges ne seraient pas efficaces.

La mise du bois aura lieu le 24 novembre 2018.

La vente des sapins de Noël se fera le 13 décembre 2018.

Un barrage de castor en activité pose actuellement un problème du côté de Montandrey. L'association Beaverwatch a été contactée pour trouver une solution, elle propose de rabaisser le barrage et éventuellement d'installer des fils électriques de faible intensité.

Suite à la demande faite au Conseil communal du 25 juin 2018, Monsieur Thierry Gay-Crosier présente un Powerpoint sur l'EFAJE, en mettant l'accent sur les chiffres concernant l'accueil des enfants et les sources de financements. Les projections pour 2019 et 2020 annoncent une stabilisation de la fréquentation du nombre d'enfants dans ces structures et par conséquent du coût moyen. Monsieur Fabrice Ausoni demande que le document soit transmis aux membres du Conseil communal. Madame Gisèle Jatton questionne les chiffres présentés : prennent-ils en compte les enfants ayant essuyé un refus par manque de place dans ces structures ? Monsieur Thierry Gay-Crosier répond que non, mais que l'EFAJE a compté de manière large le nombre d'heures consommées, et devrait tendre vers un budget surévalué plutôt que l'inverse.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie la Municipalité pour ses communications.

5. Comptes-rendus des délégués aux associations

Monsieur Éric Gysin informe que l'ASIRE s'est rencontrée au sujet du problème d'argent attribué aux diverses sorties scolaires, tels que les camps et courses d'école. Les parents n'étant plus censés être mis à contribution pour subventionner ces événements, l'ASIRE souhaite pallier une partie du

financement. Elle a décidé d'augmenter sa participation et de discuter avec les directeurs des écoles afin au sujet des priorités sur les sorties. Il nous informe également que le budget 2019 a été accepté.

Pour l'AIEHJ, Monsieur Alexandre Mermoud informe que les comptes 2017 ont été acceptés à l'unanimité.

6. Préavis municipal 22/2018 concernant l'arrêté d'imposition 2019 (rapporteur commission GF Monsieur Jean-Marc Berney)

En l'absence de Monsieur Daniel Leuba, Monsieur Jean-Claude Gilliéron présente le préavis, en mettant en avant les projections financières pour 2019 : un effet sur les charges de -645'000.- CHF, et un effet sur les revenus de -1'335'000.- CHF. La différence de 690'000.00 CHF est prévue comme point à traiter par la Municipalité pour le budget 2019. La Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 74.0% pour assumer et pérenniser ses financements, sans freiner les investissements nécessaires. Monsieur Jean-Claude Gilliéron lit les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Marc Berney lit le rapport de la commission Gestion-Finances et recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey ouvre le débat.

En l'absence d'autre intervention, les conclusions du préavis municipal sont mises en votation. Ces dernières sont acceptées à l'unanimité.

7. Divers

Monsieur Éric Gysin revient sur le préavis municipal 18/2018 portant sur la création de deux arrêts transports publics aux lieux-dits "La Charbonnière" et "Les Tuilières" à Naz lors du Conseil communal du 19 mars 2018. Il constate que l'abaissement de vitesse n'a pas été adapté, et notifie que ce n'est pas en adéquation avec ledit préavis. Monsieur François Guizzetti informe de la problématique rencontrée : il n'y a pas eu de coordination entre la CAMAC et la personne en charge de la mise en place de la signalisation, qui n'a, par conséquent, pas eu accès au préavis. La mise en place qui a été faite respecte actuellement les règles de conformité. Pour plus d'informations, contacter Monsieur Daniel Leuba.

Madame Sandrine Picard questionne à propos des places de parc prévues pour la grande salle de Dommartin : la parcelle d'en face a été vendue, la Municipalité a-t-elle pris en compte ce fait et a-t-elle fait l'achat d'une bande de terrain pour ces places ? Monsieur François Guizzetti prend la parole pour Monsieur Daniel Leuba : la question est en discussion avec le nouveau propriétaire.

Monsieur David Aubert a reçu un courrier concernant une restriction d'eau et demande si cela ne concerne que le village de Dommartin ou si c'est appliqué dans toute la commune ? Monsieur François Guizzetti informe que ça ne concerne actuellement que Dommartin, et qu'il rencontre l'AIAE cette semaine afin de décider si une restriction d'eau prendra effet sur l'ensemble de la commune. Les limites concernant la fourniture d'eau dépendent de plusieurs facteurs, dont le manque de pluie durant cette saison.

Monsieur Marc Suter a été approché par un voisin à propos du passage piéton dégradé sur la Route de Sugnens à Poliez-le-Grand. Est-il prévu de le refaire, sachant que cette route va également être rénovée ? De plus, il relève un sentiment d'insécurité sur ce tronçon, dû en partie au fait qu'il est difficile de voir les véhicules arriver depuis le village. Monsieur Guizzetti prend note de la remarque et transmettra à Monsieur Daniel Leuba.

Monsieur Thomas Tschudin questionne sur les travaux qui se déroulent entre la grande salle de Poliez-le-Grand et le manège ? En tant qu'exploitant de terrain, il s'étonne de ne pas avoir été avisé. Monsieur François Guizzetti informe qu'il s'agit de travaux de remplacement d'un coude du collecteur. Il s'excuse pour l'oubli d'avisement. Monsieur Thomas Tschudin fait également remarquer que l'écran d'affichage pour le Conseil communal est flou et n'est pas confortable visuellement parlant et demande s'il est possible d'améliorer ces conditions.

Monsieur Gerardo Campana fait une remarque concernant le chemin de la cour à Naz : est-il envisageable de bétonner ou prendre des mesures pour éviter les gravillons qui sont source d'insécurité pour les enfants qui passent à vélo ou en trottinette ? Monsieur François Guizzetti prend note de la question.

Monsieur Gilles Rossier a été interpellé suite aux rénovations de la Route des Fourches à Dommartin : le trottoir n'a pas été marqué et il souhaiterait que le travail soit fait pour la rentrée scolaire

d'octobre. Monsieur François Guizzetti informe des contraintes liées au revêtement gras d'une route neuve : afin que le marquage tienne, il faut 1 à 2 mois de stabilisation ou de fortes pluies.

Monsieur Cédric Barde soulève les défauts de réfection de la route partant du centre de Sugnens en direction de Fey, dont le sol fait des vaguelettes. Il prie la Municipalité d'être attentif sur les prochains mandats pour éviter ces désagréments.

Il questionne également à propos du financement des travaux du LEB de la gare de Sugnens, dont le coût lui paraît très élevé en comparaison à d'autres travaux sur des gares. Est-ce que la commune de Montilliez participe en partie ? Monsieur François Guizzetti précise que la totalité de la somme est prise par le LEB.

Monsieur Alain Menétrey remercie la Municipalité au nom de l'Association du Vieux Four de Poliez-le-Grand pour son soutien financier à la réalisation de l'émission TV de cet été.

Monsieur Nicolas Menétrey rappelle que le prochain Conseil communal aura lieu le 10 décembre 2018 et prie les conseillers de noter la date.

Sans autre remarque, Monsieur Nicolas Menétrey remercie les conseillers de leur présence et clôt la séance à 21h40.

Le Président



Nicolas Menétrey



La Secrétaire



Laureen Pittet